



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-4 ;

Vu le code de commerce et notamment son article L. 225-19 ;

Vu les statuts de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Occitanie ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Occitanie en date du 27 mai 2025 portant notamment élection du Président directeur général de la société et nomination du directeur général délégué ;

Décide :

Article 1er. – Est approuvée l'élection de **Monsieur GRANIER (Dominique, Jean, Charles)** en qualité de Président directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Occitanie.

Article 2. – Est approuvée la nomination de **Monsieur ANDRÉ (Frédéric, Gérard, Philippe)** en qualité de directeur général délégué de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Occitanie.

Article 3. – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

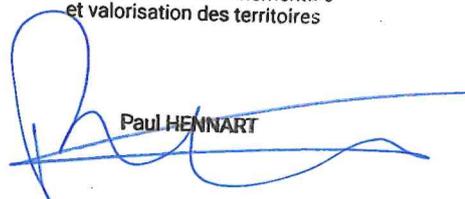
Fait à Paris, le **25 JUIL. 2025**

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires


Paul HENNART